



Voies navigables de France s'engage, aux côtés du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, pour les insectes pollinisateurs sauvages, dans le cadre du Plan national d'actions mis en œuvre en faveur de ces espèces.

LA POLLINISATION ET LES ENJEUX DE SA PROTECTION ET DE SA VALORISATION

On constate un déclin des insectes pollinisateurs sauvages avec une chute des effectifs plus ou moins marquée selon les espèces. Les causes du dépérissement de ces insectes désignent une forte responsabilité humaine du fait de la dégradation de leurs habitats et des espèces de plantes à fleurs qui sont leurs ressources alimentaires.

Sauvegarder ces espèces et le service de pollinisation qu'elles rendent concourt au bien de tous et au respect des générations futures.

Les enjeux sont en effet majeurs. Car si ce déclin témoigne d'une perte regrettable de la biodiversité (les pollinisateurs sont reconnus comme indicateurs précoces de la santé de la vie animale et végétale), il compromet également une partie non négligeable de la ressource alimentaire des populations humaines : ces insectes rendent un service écologique inestimable à la reproduction d'une grande partie des plantes à fleurs, qu'elles soient sauvages ou cultivées. Environ 70% des plantes à fleurs sauvages et cultivées en France métropolitaine et 80% des cultures dans le monde (soit 35% du tonnage que nous mangeons) dépendent fortement de la pollinisation par les insectes.

LES ENJEUX DU PLAN NATIONAL D' ACTIONS

Compte tenu de l'importance de la pollinisation, Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a présenté au conseil des ministres du 20 mai 2015 un Plan national d'actions « France, Terre de pollinisateurs » pour la préservation des abeilles et insectes pollinisateurs sauvages.

Ce plan national d'actions n'est pas un plan d'actions ordinaire. Le nombre et la variété des espèces considérées, la fonction écologique, les enjeux économiques et de conservation de la biodiversité qui concernent la quasi-totalité du territoire français, ainsi que le nombre d'acteurs ou de gestionnaires d'espaces impliqués font de ce plan un véritable challenge. La modification des comportements en est un autre.

L'objectif du plan vise dans un premier temps à une mobilisation du plus grand nombre d'acteurs en faveur des insectes pollinisateurs sauvages.

Le plan constitue donc une première étape en direction de l'objectif global à atteindre, en termes de reconquête de la biodiversité, mais aussi de productivité agricole. Il faut à terme au minimum stopper le déclin des pollinisateurs, sauvegarder ces communautés d'insectes et sauvegarder leur service de pollinisation :

- ❖ en préservant et en restaurant leur habitat et leurs conditions de développement (nidification, vie larvaire) ;
- ❖ en préservant et en améliorant les ressources florales, bases de leur alimentation, en quantité, diversité et qualité (pollen et nectar).

Il s'agit bien d'intégrer l'enjeu de « pollinisation » au sein des politiques liées en particulier à l'agriculture, à la forêt, à l'urbanisation, à la gestion des paysages, et à l'utilisation de produits phytosanitaires en protection des cultures.

L'ENGAGEMENT DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE AUX COTES DU MINISTRE DE L'ECOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ENERGIE

Voies navigables de France, établissement public administratif de l'Etat, agit au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Voies navigables de France exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisés, plus de 3 000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial). Il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales. Il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local. Il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

S'agissant particulièrement des voies navigables, objet de l'action n°17 du plan national d'actions relative à l'intégration de la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des dépendances vertes des infrastructures et des terrains industriels, les bonnes pratiques favorables aux pollinisateurs sont :

- ❖ la promotion de toute action ou politique visant à supprimer l'utilisation des pesticides telle que la gestion différenciée, les méthodes non chimiques de lutte contre les adventices, le fauchage tardif, la réduction du désherbage, ... ;
- ❖ l'augmentation de la ressource florale pour les insectes pollinisateurs sauvages ;
- ❖ l'encouragement à l'expression des cortèges floristiques indigènes.

Dans le cadre de la mobilisation d'un large panel d'acteurs, Voies navigables de France s'engage à soutenir les actions du plan national d'actions en faveur des insectes pollinisateurs sauvages, en particulier l'action n°17 citée ci-dessus.

Voies navigables de France réalisera plus particulièrement les mesures suivantes :

- ❖ généraliser progressivement la fauche tardive sur les dépendances vertes du réseau navigable ;
- ❖ étudier la possibilité de développer la fauche suivie de l'exportation du foin favorisant une flore moins banale, voire rare et remarquable, avec une diversité florale propice aux insectes ;

- ❖ développer autant que possible la mise en œuvre du génie écologique pour la restauration des berges ;
- ❖ encourager, dans le cadre de chantiers d'entretien ou d'aménagement de dépendances vertes, la mise en place de semis de mélanges de fleurs sauvages locales et d'arbustes locaux favorables aux insectes pollinisateurs ou encourager si cela est possible l'expression des banques de graines du sol ;
- ❖ veiller au respect de la politique « Zéro Phyto » (en lien avec l'action n°13 du Plan national d'actions) ;
- ❖ contraindre les concessionnaires au respect de l'interdiction de l'usage des pesticides sur l'emprise du domaine public fluvial et ses abords ;
- ❖ soutenir le développement de filières de semences et de matériel végétal indigène d'origine locale notamment par le concours au programme « Végétal local / Vraies messicoles » porté par la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (en lien avec l'action n°14 du Plan national d'actions).
- ❖ concourir à l'action de sensibilisation et d'éducation à la préservation des pollinisateurs, en s'appuyant sur le programme national « Abeille, sentinelle de l'environnement » porté par l'Union Nationale de l'Apiculture Française.

Enfin, Voies navigables de France intégrera le comité de pilotage du plan national d'actions.

Fait à Paris, le 9 février 2016

**La ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie**


Ségolène ROYAL

**Le directeur général de
Voies navigables de France**


Marc PAPPALUCCI